



**SORINIÈRES CONDUITE**  
**ECOLE DE CONDUITE**

Agrément E2304400040

39, rue Georges Clemenceau  
44840 Les Sorinières  
02.40.31.25.33  
[mjulienne@hotmail.fr](mailto:mjulienne@hotmail.fr)  
[www.sorinièresconduite.com](http://www.sorinièresconduite.com)

---

## **PROGRAMME DE FORMATION**

**«La formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie.»**

---

Arrêté du 15/02/2024 modifiant celui du 14/10/2016



## SORINIÈRES CONDUITE ECOLE DE CONDUITE

Agrément E2304400040

39, rue Georges Clemenceau  
44840 Les Sorinières  
02.40.31.25.33  
[mjulienne@hotmail.fr](mailto:mjulienne@hotmail.fr)  
[www.sorinièresconduite.com](http://www.sorinièresconduite.com)

## DERNIERE MISE A JOUR : 2026

### OBJECTIF PEDAGOGIQUE:

- ⇒ A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

*La rubrique « contenus » détaille ces objectifs pédagogiques.*

### LE PUBLIC VISÉ :

#### Catégories, statuts :

Les titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales.

#### Prérequis :

- ⇒ *Avoir obtenu son permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique (code 78)*

### LA DURÉE :

#### Nombre d'heures et horaires

- ⇒ 7h00 minimum de formation



# SORINIÈRES CONDUITE ÉCOLE DE CONDUITE

Agrément E23044400040

39, rue Georges Clemenceau

44840 Les Sorinières

02.40.31.25.33

[mjulienne@hotmail.fr](mailto:mjulienne@hotmail.fr)

[www.sorinièresconduite.com](http://www.sorinièresconduite.com)

## Calendrier général

L'auto-école est ouverte du lundi au samedi : cf. Tableau des horaires.

Une semaine type → par activités

Le calendrier peut être modifié pendant les vacances scolaires et adapté en fonction des plannings des apprentis-conducteurs.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
8H	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE
10H	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE
12H	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	OUVERTURE BUREAU	CONDUITE
14H	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE
17H	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE
18H	CONDUITE	SEANCES DE SIMULATEUR	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE
19H	OUVERTURE BUREAU	SEANCES DE SIMULATEUR	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE
20H			CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE

CONDUITE
COURS DE CODE
TEST DE CODE
OUVERTURE BUREAU
SEANCES DE SIMULATEUR



## **SORINIÈRES CONDUITE ÉCOLE DE CONDUITE**

Agrément E2304400040

**39, rue Georges Clemenceau  
44840 Les Sorinières  
02.40.31.25.33  
[mjulienne@hotmail.fr](mailto:mjulienne@hotmail.fr)  
[www.sorinièresconduite.com](http://www.sorinièresconduite.com)**

Planning sur mesure: à élaborer en fonction de celui de l'auto-école (cf ci-dessus) et de l'apprenti conducteur.

### **LES MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT :**

#### Moyens pédagogiques :

- ⇒ Pistes privées de 160m à 5 minutes de l'auto-école,
- ⇒ 3 véhicules équipés de doubles commandes, dont un véhicule boîte automatique
- ⇒ Des plots, des voitures miniatures etc
- ⇒ 1 salle de code avec équipements (tableaux, paper, vidéo projecteur, ordinateurs etc.),
- ⇒ 1 simulateur de conduite
- ⇒ Outils pédagogiques pour l'élève : Pass Rousseau (accès code internet), Class Rousseau (code à l'auto-école), Codes Rousseau élèves (livret numérique)

#### Formateurs et intervenants :

- Mathilde Julienne : Exploitante/ Responsable pédagogique – BEPECASER – TFP FMESR (A1304400210)
- Jeannine Dupé : Salariée CDI – BEPECASER (A0204402810)
- Christopher Caron: Salarié CDI – TPECSR (A2003300180)
- Julien Cornet : Prestataire de services- BEPECASER (A1104400250)

### **PROGRAMME ET DEROULEMENT DE LA FORMATION :**

Le programme et le déroulement de la formation sont conformes aux objectifs prévus dans l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non



## **SORINIÈRES CONDUITE ECOLE DE CONDUITE**

Agrément E2304400040

**39, rue Georges Clemenceau  
44840 Les Sorinières  
02.40.31.25.33  
[mjulienne@hotmail.fr](mailto:mjulienne@hotmail.fr)  
[www.sorinièresconduite.com](http://www.sorinièresconduite.com)**

---

médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie.

Cette formation comprend deux séquences d'une durée de sept heures minimum.  
La formation débute dans un trafic nul ou faible et se poursuit sur les voies ouvertes à la circulation, dans des situations et conditions de circulation variées.

Séquence 1: durée minimale de 2 heures.

Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre;
- être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

Séquence 2: durée minimale de 5 heures.

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes:

- savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite;
- être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

Le programme global de la formation figure dans le livret de formation numérique. La formation peut être réalisée pour partie sur simulateur, dans la limite de deux heures, sous la supervision d'un enseignant de la conduite ou, pour la séquence 1, en autonomie. Les apports théoriques, en lien avec la pratique, peuvent être enseignés dans le véhicule. À l'issue de la formation, le titulaire de l'agrément préfectoral délivre au conducteur bénéficiaire de la formation, un exemplaire de l'attestation permettant la conduite des véhicules à changement de vitesses manuel, relevant de la catégorie B du permis de conduire pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, le conducteur doit être titulaire d'un titre de conduite correspondant à la catégorie B du permis de conduire sur lequel la mention additionnelle codifiée 78 aura été levée.

### **Annexe :**

Arrêté du 15/02/2024 modifiant celui du 14/10/2016